



CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE POUR LA COMMUNE DE VIONNAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXPERTS

à l'intention du Conseil communal de Vionnaz

1. Composition et fonctionnement des experts

- 1.1 Sur demande de l'Administration communale, Monsieur Bernard Attinger, architecte cantonal, a formé une commission d'experts afin d'analyser les différents projets.

Membres :

M. Bernard Attinger	Architecte cantonal
M. Anselme Pannatier	Chef du Service de l'enseignement primaire
M. Jean-Pierre Braune	Architecte au Service des bâtiments pour les constructions scolaires

- 1.2 Cette commission d'experts s'est réunie au complet en date du 9 mai 1979 pour une visite des lieux, l'étude du programme et la présentation de chaque projet par son auteur, en présence du Conseil communal et de la commission scolaire.
- 1.3 Elle s'est réunie une nouvelle fois en date du 30 mai 1979, afin d'analyser les trois projets déposés par les différents architectes mandatés.
- 1.4 Tenant compte du but poursuivi par le Maître de l'oeuvre, du programme du mandat d'architecture et de ses directives, la commission d'experts base son analyse et ses jugements sur les critères suivants, formulés en chapitre, par ordre d'importance; la commission d'experts renonce à prendre en considération le paragraphe du programme précisant que les projets devaient être rendus sur papier héliographique en noir/blanc et ne tient pas compte de la qualité de la présentation dans le présent rapport.

I SITUATION

- Implantation du bâtiment et des espaces extérieurs, utilisation générale du terrain
- Orientation des salles de classe; maximum de lumière par la façade Sud
- Orientation par rapport aux nuisances
- Utilisation des espaces d'accueil et de circulation extérieure

II FONCTION

- Ordonnance des locaux généraux, accueil et dégagements
- Ordonnance des locaux annexes, locaux sanitaires, de nettoyage, salle des maîtres, bibliothèque, service médico-social, etc.
- Rapport fonctionnel de tous les locaux entre eux
- Barrières architecturales

Remarques :

Les abris de protection civile se trouvant en sous-sol n'ont pas fait l'objet de critiques de la part de la commission d'expert. Ce problème est actuellement encore mal défini; il pourra être réglé ultérieurement.

Du fait que dans le programme aucune annotation ne précisait que des places de parc devaient être prévues pour des manifestations extra-scolaires, la commission d'experts n'en a pas tenu compte dans son jugement.

III ECONOMIE

- Construction : forme des enveloppes
structure
façades
cube construit
rapport existant entre surfaces de façades et volume à chauffer
appréciation du coût en fonction de ce qui précède

IV ESTHETIQUE ET RAPPORT AVEC L'ENVIRONNEMENT

- Implantation de la construction par rapport au bâtiment existant et aux environs
- Forme et équilibre des volumes et des espaces
- Architecture du bâtiment
- Qualité architecturale en fonction du but

Remarque

Ce quatrième critère sera analysé et englobé dans chacun des autres

- 1.5 L'ensemble de la commission d'experts a analysé en détail chacune des fonctions précédentes, au travers des trois projets déposés. Cette méthode d'analyse a permis une appréciation uniforme de tous les critères d'où découle un jugement objectif.

2. Considérations générales

- 2.1 Le programme de ce mandat d'architecture donne une notion précise du but à atteindre. Il en résulte que le Maître de l'oeuvre entend construire un petit centre scolaire primaire dont il a une conception claire qui peut être définie comme suit :
- complexe primaire aussi fonctionnel que possible, tant en ce qui concerne les activités manuelles que l'enseignement tout court; de conception rationnelle et économique, sans négliger la qualité des espaces et des volumes propres à créer une ambiance propice à l'échelle des enfants.

- 2.2 La visite de l'emplacement choisi pour cette construction a permis à la commission d'experts de constater que son utilisation présentait quelques difficultés résultant du bâtiment existant, du "Mont" existant à l'Ouest et de l'ensoleillement. L'emplacement choisi pour la construction est abrité du vent.

Les architectes devaient donc vaincre ces difficultés tout en respectant la volonté légitime du Maître de l'oeuvre, ce qui n'était pas une tâche très facile. Ce mandat d'architecture a cependant prouvé qu'il était possible de trouver des solutions intéressantes et réalisables.

- 2.3 La tâche la plus délicate consistait à apprécier à leur juste valeur le poids des différents critères pour en faire une synthèse équilibrée. Certains des trois architectes mandatés ont mal implanté leur bâtiment par rapport au terrain donné et à la salle de gymnastique existante, au détriment des circulations et d'un bon fonctionnement des espaces extérieurs.

La commission d'experts s'est donc efforcée de trouver le projet réalisant le mieux cette synthèse dans l'esprit de ce qui précède.

PROJET No 1 BERRUT

I SITUATION

L'implantation de ce projet peut être considérée comme mauvaise du fait qu'elle est trop rapprochée de la construction existante; elle n'offre aucune dissociation des circulations et engendre des espaces récréatifs et sportifs se confondant. La place de sport est sans communication directe avec le complexe sportif construit.

L'orientation choisie des 4 salles de classe au Sud est bonne. Par contre, l'orientation Ouest des deux salles contre le "Mont" est insuffisante.

L'orientation - par rapport aux nuisances - des 4 salles de classe tournées vers le Sud est bonne. Celles tournées vers l'Ouest souffrent du vis-à-vis avec la place de sport.

Les espaces d'accueil et de circulation sont trop restreints.

L'appartement du concierge inséré à l'intérieur de volumes d'une certaine importance, orienté complètement à l'Ouest contre le "Mont" est mal situé.

II FONCTION

L'ordonnance des locaux généraux est d'assez bonne qualité avec entrées fonctionnelles. L'entrée principale manque d'accueil. Les dégagements sont trop restreints; disposés sur un seul axe, il offrent une ambiance médiocre, peu variée.

Les locaux annexes au niveau du rez-de-chaussée sont bien ordonnés. Par contre, au niveau des 1er et 2ème étages, ils sont quelque peu décentrés. Les exigences permettant aux handicapés d'accéder au centre scolaire, jusqu'au niveau du rez-de-chaussée, comme demandé dans le programme, sont respectées.

III ECONOMIE

Construction simple, portée au moyen des structures traditionnelles, se superposant du sous-sol au 2ème étage, sans exigences statiques particulières.

Façades composées d'éléments préfabriqués lourds n'entraînant aucune difficulté quant à leur pose. La commission d'experts estime que la préfabrication ne se justifie pas pour une construction de cette importance.

Développement de façade un peu plus restreint par rapport aux deux autres projets

Cube construit : 6'563 m³

Le rapport enveloppes / volume est de 0.57; il peut être qualifié de bon

Coût présumé en fonction de ce qui précède :

$(6'563 \text{ m}^3 \times 280.-/\text{m}^2) + \text{Fr. } 200'000.--$ pour les aménagements extérieurs =
Fr. 2'037'640.--.

Sur le plan économique, ce projet donne satisfaction.

IV ESTHETIQUE ET RAPPORT AVEC L'ENVIRONNEMENT

La proximité des deux constructions et l'articulation des volumes créent une masse mal définie et tuent l'architecture, intéressante du nouveau bâtiment. Les annexes, au rez-de-chaussée, augmentent encore cette impression de "désordre". Les espaces extérieurs sont trop étriés entre les deux bâtiments, les volumes construits ne définissent pas d'espaces extérieurs.

PROJET No 2 SNEIDERS & ZIMMERMANN

I SITUATION

L'implantation de cette construction est intéressante du fait qu'elle permet une liaison directe avec la salle de gymnastique existante en se dégageant bien de celle-ci. Tout en dissociant bien les places de sport et de récréation.

L'orientation des salles de classe plein Sud est très bonne. Elle offre un éclairage maximal à l'intérieur.

L'orientation des différentes salles de classe par rapport aux nuisances peut être qualifiée de bonne du fait qu'aucune de celle-ci ne pourrait nuire à la bonne conduite de l'enseignement.

Les espaces extérieurs sont répartis de manière intéressante dissociant bien les différentes fonctions. Les accès sont distincts et accueillants.

Le local à vélos est mal placé.

L'appartement du concierge est bien situé.

II FONCTION

Bonne ordonnance des locaux généraux avec entrée fonctionnelle.

L'entrée principale n'est pas très accueillante. Les dégagements situés sur 2 axes ne favorisent pas spécialement une ambiance intérieure sympathique.

Les locaux annexes sont ordonnés de manière rationnelle et fonctionnelle.

Le rapport fonctionnel de tous les locaux entre eux est bon.

Le problème des barrières architecturales est résolu jusqu'au niveau du rez-de-chaussée, comme demandé dans le programme.

III ECONOMIE

Construction relativement simple, au moyen de structures traditionnelles se superposant du sous-sol au 2ème étage.

Eléments de façade sans exigences techniques particulières.

Développement des façades un peu plus conséquent que dans les autres projets.

Cube construit : 7'235 m³

Ce cube est un peu plus volumineux que celui des deux autres projets. Il entraîne automatiquement une dépense supplémentaire.

Le rapport enveloppe / volume est de 0.51; il peut être considéré comme bon.

Coût présumé en fonction de ce qui précède :

$(7'235 \text{ m}^3 \times 280.-/\text{m}^3) + 200'000.-$ pour les aménagements extérieurs =

Fr. 2'225'800.--

Sur le plan économique, ce projet sera un peu plus coûteux que les deux autres, de par l'importance de son volume.

IV ESTHETIQUE ET RAPPORT AVEC L'ENVIRONNEMENT

L'expression du volume n'est pas claire; la façade Sud, très homogène est en contradiction avec la façade Nord, très découpée. Les façades n'offrent pas un très grand intérêt. Le rapport des masses entre les bâtiments existants et futurs est assez bien équilibré, les espaces et les volumes construits sont de bonnes proportions.

PROJET No 3 MORISOD & FURRER

I SITUATION

L'implantation choisie pour ce projet, créant une cour de récréation intérieure sympathique et dégagée, à l'image d'une place de village, entre le nouveau bâtiment, la salle de gymnastique existante et la future piscine, est de très bonne qualité.

L'orientation des salles de classe au Sud-est bonne; celle à l'Est est moins favorable. Par contre, toutes les salles bénéficient d'une ouverture sur l'arrière, apportant un maximum de lumière intérieure.

L'orientation des différentes salles par rapport aux nuisances peut être qualifiée de très bonne du fait qu'aucun vis-à-vis n'existe par rapport à certaines distractions ou au bruit pouvant nuire à la bonne conduite de l'enseignement.

Les espaces extérieurs sont utilisés de manière judicieuse, dissociant bien le sport des autres fonctions. Les accès sont reportés de manière distincte et accueillante.

L'appartement du concierge, orienté au Sud-Ouest est bien situé.

II FONCTION

L'ordonnance des locaux généraux est de bonne qualité, dominée par trois volumes distincts avec entrée fonctionnelle.

L'entrée principale forme un volume intérieur accueillant; les dégagements, disposés sur trois axes différents donnent une certaine autonomie à chaque salle de classe et, bien que desservis par un escalier central, sont d'ambiance sympathique et variée.

Les locaux annexes de bonne ordonnance sont bien situés par rapport aux salles de classe et à l'entrée principale - de manière rationnelle et fonctionnelle.

Le rapport fonctionnel de tous les locaux entre eux est cohérent et organique.

Du fait qu'aucune liaison verticale pour handicapés n'a été demandée dans le programme, une salle de classe située au niveau du rez-de-chaussée aurait mieux résolu le problème des barrières architecturales.

III ECONOMIE

Construction relativement simple et compacte portée au moyen de structures traditionnelles se superposant du sous-sol au 2ème étage, sans exigences statiques particulières.

Eléments de façade n'entraînant aucune difficulté technique - réalisable avec des matériaux conventionnels.

Développement de façade de moyenne importance.

Cube construit : 6'793 m³

Le rapport enveloppe / volume donne un coefficient de 0.56 qui peut être considéré comme bon.

Coût présumé en fonction de ce qui précède :

(6'793 m³ x 280.-/m³) + Fr. 200'000.-- pour les aménagements extérieurs =
Fr. 2'152'440.--.

Sur le plan économique, ce projet se trouve dans une bonne moyenne.

IV ESTHETIQUE ET RAPPORT AVEC L'ENVIRONNEMENT

L'architecture est de bonne qualité. La forme du nouveau bâtiment exprime bien la fonction tout en évitant de créer une trop grande masse. L'espace extérieur créé entre les bâtiments existants et à construire est très intéressant. La distance entre les deux masses supprime toute concurrence entre les deux volumes et les deux architectures. Les espaces extérieurs sont bien délimités et accueillants. Le rapport des volumes entre les bâtiments existants et futurs est très équilibré. Les espaces extérieurs et les volumes construits sont harmonieux et accueillants.

CONCLUSIONS

L'analyse détaillée par fonctions, décrite ci-dessus, et la synthèse de ces analyses ont donné à la commission d'experts une notion claire des qualités et des défauts de chacun des projets. Il a ainsi été constaté que certains projets, sans être dépourvus de qualités, n'ont pas l'attrait architectural propre à créer une ambiance propice à l'enseignement du degré primaire, spécialement en ce qui concerne l'architecture, l'implantation et ses dérivés ainsi que l'accueil intérieur, etc.

Le résumé, très condensé, de l'appréciation des critères pour les trois projets est le suivant :

No	Devise	I Situation	II Fonction	III Economie	IV Esthétique + environnem.	Moyenne
1	Berrut	insuffisant	suffisant	bon	suffisant	suffisant
2	Sneiders & Zimmermann	bon	bon	suffisant	assez bon	assez bon
3	Morisod & Furrer	très bon	bon	assez bon	très bon	bon à très bon

La commission d'experts vérifie ses appréciations détaillées des trois projets, telles qu'elles sont résumées ci-dessus et constate que l'un des projet a, en moyenne, suffisamment de qualités dans chacun des critères d'appréciation pour être préféré aux autres.


La commission d'experts tient à rappeler le point 1.6. du programme :
"Les architectes mandatés ne pourront se prévaloir d'une prétention quelconque quant à la suite de l'étude et pour l'exécution, l'Administration communale se réservant toute liberté à cet égard."

Le présent rapport a été présenté au Conseil communal et à la Commission scolaire le

L'ARCHITECTE CANTONAL


Bernard Attinger

LE CHEF DU SERVICE DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE


Anselme Pannatier

SERVICE DES BATIMENTS
OFFICE DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES


Jean-Pierre Braune